

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL

#### SEANCE DU 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 8 février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Nombre de délégués participant au vote : 13

#### Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU, Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Philippe MOREL,

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Maurice PERRION, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER, Florence BEZIER, LE BRESTEC Damien

#### Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Michael DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Stéphanie BÉRITAULT (pouvoir à Anita MENET), (pouvoir à Anita MENET,)

#### Suppléants présents :

Elus Couffé : Eugénie MBILEMBI BOMODO, Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : JOURDON Deborah, MENET Anita (pouvoir de Stéphanie BERITAULT), NIEL Guillaume

#### Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : FEILLARD Sylvie, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : HERBETTE Stéphanie, BAUDEL Alice, ERMENEUX Alix, PICAT Didier

Elus Ligné : VASSAULT DUVAL Aurélie

Elus Mouzeil JULIENNE Marina, DESORMEAUX Benoît, RAFFIN Marie, TRUIN Nathalie

**Secrétaire de séance : Roselyne VALEAU**

### **N°13.03.2024-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

La Présidente présente le compte de gestion qui pour l'année 2023, s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT T	INVESTISSEMENT T	TOTAL
<b>Résultat de clôture 2022</b>	101 983.09 €	37 416.76 €	139 399.85 €
Dépenses (Mandats émis en 2023)	1 392 520.30 €	31 965.81 €	1 424 486.11 €

Titres Titres émis en 2023)	1 524 292.88 €	19 903.72 €	1 544 196.60 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	131 772.58 €	-12 062.09 €	119 710.49 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	233 755.67 €	25 354.67 €	259 110.34 €

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Laurence HERVOUET, receveuse, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 13</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame Laurence HERVOUET, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La Présidente,

  
Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance

  
Roselyne VALEAU

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :